



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Reservé
au
Moniteur
belge



06046428

24 FEV. 2006



Greffier

Dénomination : DOCTEUR GUY MANS - MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

Forme juridique : Société Civile sous forme de Société Privée à Responsabilité Limitée

Siege : Rue de Plainevaux, 185, 4100 Seraing

N° d'entreprise : 0476 509 728

Objet de l'acte : Nomination et réélection de gérants

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 01 2006

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les décisions suivantes

- La société sera dorénavant administrée par deux gérants, qui disposeront des pouvoirs prévus à l'article 14 des statuts ;
- L'assemblée appelle aux fonctions de gérant, avec effet immédiat, Monsieur Bernard MANS, domicilié à 4550 NANDRIN, Rue de la Halète 46, qui accepte cette charge. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2011.
- L'assemblée décide de prolonger le mandat de gérant actuellement exercé par Monsieur Guy MANS. Le nouveau mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Délégation de pouvoirs

Les deux gérants, à savoir Messieurs Guy MANS et Bernard MANS, déclarent se conférer mutuellement mandat afin que, agissant isolément, chacun d'eux puisse engager sous sa seule signature la Société Civile sous forme de Sprl Docteur Guy Mans – Maladies et chirurgie des yeux pour tout acte qui, pris isolément, ne dépasse pas 250 000 €

La présente délégation de pouvoirs peut être révoquée à tout moment par simple décision de l'un ou l'autre des gérants à publier aux Annexes du Moniteur Belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/03/2006 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature